

**LE 12 JANVIER 2010 - RÉPONSE DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À
LA LETTRE DU 14 DÉCEMBRE 2009**

Pour donner suite à votre lettre du 14 décembre dernier, nous voulons vous confirmer que l'Agence de l'efficacité énergétique a retenu votre proposition 2010 pour l'efficacité énergétique des fenêtres et des portes avec vitrage.

Nous voulons aussi préciser que l'adoption de la nouvelle réglementation ne relèvera pas des municipalités, mais uniquement du gouvernement du Québec. Ainsi, les nouvelles exigences réglementaires seront uniformément mises en vigueur sur l'ensemble du territoire du Québec.

Nous voulons finalement vous confirmer que nous sommes en discussion avec la Régie du bâtiment du Québec pour mettre en place des activités d'inspection et de vérification de conformité pour s'assurer d'une application adéquate des nouvelles exigences réglementaires.

Mario Canuel
Agence de l'efficacité énergétique